

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 11

Date de convocation :

15/02/2012

Date d'affichage :

28/02/2012

L'an deux mil treize et le vingt et un février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mme GENTER – MM. BONNET - DEPOIRE – Mme HASENFRATZ – MM. GASIOR – VOISARD - Mme NGUYEN VAN TUE.

Absents excusés : Mmes ZISKA - PRADA PRADA – DEL TORCHIO.

Absents non excusés : Mme BOBILLIER

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

1 – Approbation des comptes de gestion 2012 dressés par Mme CUIF, receveur (commune, chaufferie, forêts, eau/assainissement et lotissement)

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2 – Comptes administratifs 2012 des différents budgets

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total général	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE	711 506,48 €	749 921,47 €	228 310,56 €	497 477,41 €		
Restes à réaliser			-154 000,00 €	23 000,00 €	1 228 611,13 €	1 394 022,50 €
Report 2011		123 623,62 €	-134 794,09 €			
Résultat commune		162 038,61 €		3 372,76 €		165 411,37 €
FORÊTS	84 748,80 €	56 338,61 €	9 176,21 €	8 787,71 €		
Restes à réaliser			6 700,00 €		109 412,72 €	136 921,19 €
Report 2011		71 794,87 €	-8 787,71 €			
Résultat forêts		43 384,68 €	-15 876,21 €			27 508,47 €
EAU/ASSAINISSEMENT	78 142,23 €	72 337,57 €	26 608,53 €	22 208,64 €		
Restes à réaliser			3 400,00 €		108 150,76 €	178 978,44 €
Report 2011		15 986,22 €		68 446,01 €		
Résultat eau / assainissement		10 181,56 €		60 646,12 €		70 827,68 €
CHAUFFERIE	46 070,96 €	49 524,29 €	30 402,77 €	99 286,77 €		
Restes à réaliser				14 996,00 €	167 252,08 €	163 807,06 €
Report 2011			-90 778,35 €			
Résultat chaufferie		3 453,33 €	-6 898,35 €		-3 455,02 €	
LOTISSEMENT	63 612,74 €	91 890,48 €	60 574,99 €	25 655,75 €	124 187,73 €	117 546,23 €
Résultat lotissement		28 277,74 €	-34 919,24 €		-6 641,50 €	

3 – Remplacement véhicule communal hors service par l'achat d'un fourgon Kangoo

La remise en état de la 106 s'avère trop onéreuse. Vu l'offre de la SARL SABBAGH ET CIE d'AUDINCOURT d'un fourgon Kangoo à 4 500 €, le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité l'acquisition de ce véhicule et la destruction de la 106 Peugeot.

4 - Programme OPH Impasse des Bichenets : Participation de la commune à l'équilibre financier

Au vu des résultats d'appel d'offres et de la négociation conduite par l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Saône pour la réalisation de la construction des 8 logements Impasse Bichenets, il apparaît un dépassement de 40 000 €. Pour permettre l'opération, l'OPH de la Haute-Saône propose 20 000 € d'économies obtenues sur les prestations d'aménagement (revêtement de voirie, garages) et sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 20 000 €. Cette subvention peut s'envisager sur une durée de 4 ans, soit 5 000 € par an.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation de la construction des 8 logements collectifs locatifs sociaux. Cette subvention sera versée sur quatre exercices consécutifs, soit 5 000 € par an à partir de 2013.

5 – Chemin d'accès nouvelle salle : Extension de l'Impasse des Bichenets

Le maire présente au conseil municipal l'offre de la SARL VAUGIER de VELLECHEVREUX pour la mise en place des bétons de démolition de la ferme KIEFER comme fond de forme de l'extension de l'Impasse des Bichenets, pour accéder à la nouvelle salle polyvalente. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter l'offre pour une somme de 12 615,80 € HT.

6 - Salle polyvalente et vestiaires accessibles pour les activités scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, tient à préciser que la nouvelle salle polyvalente et le vestiaire du football seront mis à disposition pour les activités et manifestations scolaires.

7 - Renouvellement autorisation d'exploitation de la carrière « La Pierre d'Héricourt »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de pierres ornementales par la SARL « La Pierre d'Héricourt » au hameau de Byans.

8- Périmètre de protection des sources de Coisevaux

Après avoir étudié le dossier d'enquête publique, le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place des périmètres de protection des sources de Coisevaux du Tronchet et du forage du moulin de la Cude.

9- Extension des réseaux eau et assainissement pour alimentation de la nouvelle salle polyvalente, impasse Bichenets

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité sollicite l'aide du Conseil Général pour l'extension du réseau d'eau potable (fiche A2), l'extension du réseau d'eaux usées (fiche C21) et la défense contre l'incendie (fiche A5) et prévoit de passer commande pour ces travaux à l'entreprise MONNIER d'Argiésians pour 9 146 € HT.

10- Aménagement esthétique du réseau d'électricité : 4ième tranche de la rue de la Mairie

Travaux projetés: remplacement de réseau, branchement basse tension en souterrain, installation de mâts d'éclairage, création réseau téléphonique

Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention (FACE) sous réserve de l'accord du Conseil Général et être aidée par le SIED 70 qui prendrait en charge 25 % du montant total hors TVA des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, diminué des subventions ; 7 % du montant total hors TVA des travaux d'éclairage public et l'intégralité du coût des prestations de service assurées par le SIED 70 en éclairage public et génie civil de communications électroniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DEMANDE au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée et d'autre part à l'établissement du dossier de demande de subventions, PRECISE que l'inscription au budget communal de la participation financière demandée par le SIED 70 fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal lorsque l'étude technique et financière détaillée des travaux aura été réalisée et SOUHAITE que ces travaux puissent être engagés à partir de juin 2013 avant les travaux de la rue de la Mairie.

11 – Ralentisseur rue du Vay :

Le Conseil Municipal après délibération décide de la création d'un ralentisseur vers le 13 Rue du Vay pour un montant de 6 047 € HT (entreprise COLAS EST, Surleau de Saulnot) et sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police. Ceci pour casser la vitesse dans cette portion de ligne droite. Les travaux sont prévus dans l'année 2013.

